DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

SYCOMORE SELECTION PME (R)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SYCOMORE SELECTION PME (Part R)
ISIN I FR0011707488
FCP géré par Sycomore Asset Management
Nom de l'initiateur I Sycomore Asset Management
Site Internet I www.sycomore-am.com
Contact I Appelez le +33 (0)1 44.40.16.00 pour de plus amples informations
Autorité compétente I L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sycomore Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Sycomore Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 03/11/2025

En quoi consiste ce produit ?

Type

SYCOMORE SELECTION PME est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) constitué sous la forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français (ci-après le 'FCP' ou l' 'OPC').

Durée

L'OPC a été créé le 31 juillet 2006 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans. Il peut faire l'objet d'une liquidation ou fusion anticipée sur décision de la société de gestion, sous réserve de l'information préalable des porteurs dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Objectifs

L'objectif du FCP, classé « Actions des pays de l'Union Européenne », est la réalisation d'une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, en investissant principalement sur des entreprises cotées qui répondent aux critères de sélection du PEA-PME (tels que détaillés ci-dessous). Le FCP est classé Article 8 au sens du règlement SFDR et intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son processus de sélection.

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une exposition de 60% à 100% de l'actif net aux actions de pays de l'Union Européenne.

La stratégie d'investissement consiste principalement en une sélection d'entreprises cotées répondant aux critères d'éligibilité du PEA-PME, c'est-à-dire ayant leur siège dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ET dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros, ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres.

Dans ce cadre, le FCP investit en permanence à hauteur de 75% minimum de son actif net en actions et instruments assimilés émis par des sociétés éligibles au PEA-PME.

Le FCP bénéfice du label Relance et a choisi de suivre le régime d'investissement n°1, tel que défini par la Charte du label Relance. A ce titre : (i) Au minimum 30% de l'actif net du FCP sera investi en actions émises par des sociétés dont le siège social est situé en France ; (ii) Au minimum 10% sera investi en actions de PME, ETI et TPE françaises, cotées.

La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, sans contraintes sectorielles, et porte une attention particulière à la valorisation raisonnable des sociétés, basée sur une évaluation interne réalisée par l'équipe de gestion.

Dans tous les cas, les investissements cumulés en titres émis par des sociétés respectant les critères susmentionnés (PEA-PME) et ceux répondant à l'éligibilité au PEA représenteront à tout moment au moins 75% de l'actif net du FCP.

En complément aux investissements susmentionnés, le FCP pourra être exposé :

(1) Jusqu'à 25% de son actif net à des obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances émis par des sociétés répondant aux critères susmentionnés et intégrées à son processus global d'analyse fondamentale, sans contrainte de notation (donc potentiellement spéculatifs) voire sans notation et sans contrainte de sensibilité du portefeuille. Cette sélection est également libre de toute contrainte sectorielle ;

(2) Jusqu'à 25% de son actif net en cumul aux instruments financiers suivants : (i) Actions et instruments assimilés et/ou obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires de sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne, sans considération pour les dispositions relatives aux critères d'éligibilité au PEA-PME, (ii) instruments monétaires, tels que les bons du Trésor et des collectivités locales, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons à moyen terme et les acceptations bancaires, et (iii) instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés et/ou de gré à gré (CFD).

(3) Jusqu'à 10% de son actif net en cumul aux instruments financiers suivants : (i) Actions et instruments assimilés et/ou obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires émis par des sociétés cotées en dehors de l'Union Européenne, à l'exception des pays émergents, sans considération pour les dispositions relatives aux critères d'éligibilité au PEA-PME, et (ii) OPCVM européens et/ou FIA de droit français, pour la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément aux investissements directs en actions. Ces OPC bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable).

Dans tous les cas, l'exposition du FCP au risque de change par rapport à l'euro, sera limitée à 25% de l'actif net, qu'il s'agisse de devises intra Union Européenne ou extra Union Européenne. Conformément à la classification AMF « Actions des pays de l'Union Européenne », l'exposition au risque de change liée à des devises de pays situés en dehors de l'Union Européenne ne peut excéder 10% de l'actif net.

Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90% de l'actif net du FCP (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire 'SPICE' (Society & Subcontractors, People, Investors, Clients, Environment), vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de performance pérenne d'une entreprise. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise, notamment par le vote en assemblée générale), et les approche best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG).

Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées quotidiennement chez BNP Paribas SA pour les parts à inscrire ou inscrites au porteur ou au nominatif administré au sein d'Euroclear, ou auprès d'IZNES pour les parts à inscrire ou inscrites au nominatif pur au sein du Dispositif d'Enregistrement Electronique Partagé (DEEP) IZNES, à 12 heures et à cours inconnu, chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J), puis exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements afférents interviennent le deuxième jour ouvré suivant (J+2).

Dépositaire I BNP PARIBAS SA.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite, gratuitement, à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Affectation des sommes distribuables I Capitalisation

Investisseurs de détail visés

Les parts 'R' s'adressent à tous les souscripteurs, et notamment aux investisseurs disposant d'un horizon d'investissement minimum de cinq ans et qui recherchent une exposition à moyen – long terme aux marchés d'actions des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaire (PME – ETI).

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1 2 3 **4** 5 6 7

Risque le plus faible *Risque le plus élevé*

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez recevoir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques matériellement pertinents et non pris en compte par l'indicateur:

Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du FCP.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 5 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2021 et septembre 2025

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre avril 2017 et avril 2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Période de détention recommandée: : 5 ans
Exemple d'investissement: 10 000 €

Scénarios :		1 an	5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 820 €**	**3 430 €**
	Rendement annuel moyen	-61,77 %	-19,27 %
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**6 610 €**	**7 090 €**
	Rendement annuel moyen	-33,90 %	-6,65 %
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 750 €**	**11 380 €**
	Rendement annuel moyen	-2,47 %	2,63 %
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**17 220 €**	**16 020 €**
	Rendement annuel moyen	72,17 %	9,88 %

Que se passe-t-il si Sycomore Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Cet OPC est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de Sycomore Asset Management, les actifs de l'OPC sont conservés par le dépositaire de ce dernier et ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière de l'OPC est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux de l'OPC.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	664 €	2 827 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,75 %	4,66 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,28 % avant déduction des coûts et de 2,63 % % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer 3,00 % du montant investi. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,20% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	213 €
Coûts de transaction	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	19 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7%, avec High Water Mark. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	132 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je récupérer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée:5 ans.

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la société de gestion dans le cadre de la valorisation du FCP, et un mécanisme de plafonnement des rachats peut également être mis en place par la société de gestion, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC.

La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société SYCOMORE AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société SYCOMORE AM : veuillez contacter la société SYCOMORE AM, par courriel www.sycomore-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Sycomore Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par cet OPC, qui relève de l'article 8 du règlement SFDR, figurent dans la documentation précontractuelle SFDR disponible suivant le lien suivant : https://fr.sycomore-am.com/fonds

Lorsque cet OPC est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas indiqués dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat, obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance, conformément à son obligation légale.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services de SYCOMORE AM et ne soit pas satisfait de la réponse de SYCOMORE AM et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org